



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 16 octobre 2021

OPERATION DE CAPTURE D'UN FELIN DANS LE PAS-DE-CALAIS

Depuis le 13 octobre, un animal a été repéré à plusieurs reprises entre les communes de Frévent et d'Auxi-le-Chateau ; les éléments constatés sur le terrain par les gendarmes et les louvetiers, notamment ses traces de pas, laissent à penser qu'il pourrait s'agir d'un grand félin.

L'important dispositif déployé par le groupement de la gendarmerie nationale, dès les premiers signalements, n'a pas encore permis d'intercepter l'animal.

La divagation d'un tel animal peut s'avérer dangereuse pour les populations situées aux alentours. C'est pourquoi, Louis LE FRANC, préfet du Pas-de-Calais, a décidé par arrêté du 15 octobre 2021, d'autoriser sur l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Arras, des opérations de tirs de prélèvement simple d'un animal pouvant être un grand félin ou un fauve, mâle ou femelle, jusqu'au 29 octobre.

Aucune personne physique, ni aucun établissement n'a contacté les autorités pour signaler la disparition d'un tel animal. Les services de l'Etat ne disposent donc pas de renseignements sur son âge, son comportement et son rapport aux personnes.

Toute personne possédant des informations sur cet animal permettant de le capturer vivant est invitée, de manière anonyme s'il le souhaite, à se rapprocher des services de gendarmerie.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)